LES AMIS DE L EGLISE DE NOTRE DAME DE MONTMORILLON
11 rue de la Clôture – 86500 Montmorillon
Les amis de l'église NOTRE DAME de MONTMORILLON

MONTMORILLON 86500 DIMANCHE 7 avril 2019

VIDE GRENIER / JOUR DE BROCANTE

Place de la victoire de 7H à 19 H

2 € le mètre linéaire -Particuliers et Professionnels - Buvette et snack sur place
RESERVATION: Tel 06 88 84 33 83 mail robuchondenis@orange.fr
minimum 2 mètres (4 €)/plus 1 mètre gratuit par emplacement/* avec véhicule minimum 6 mètres *(12 €)
Le placement sera fait par nos soins, si vous désirez une situation précise, veuillez nous l'indiquer, nous feront de notre mieux pour vous satisfaire. **En cas de désistement merci de nous prévenir au plus tôt (merci d'avance)**

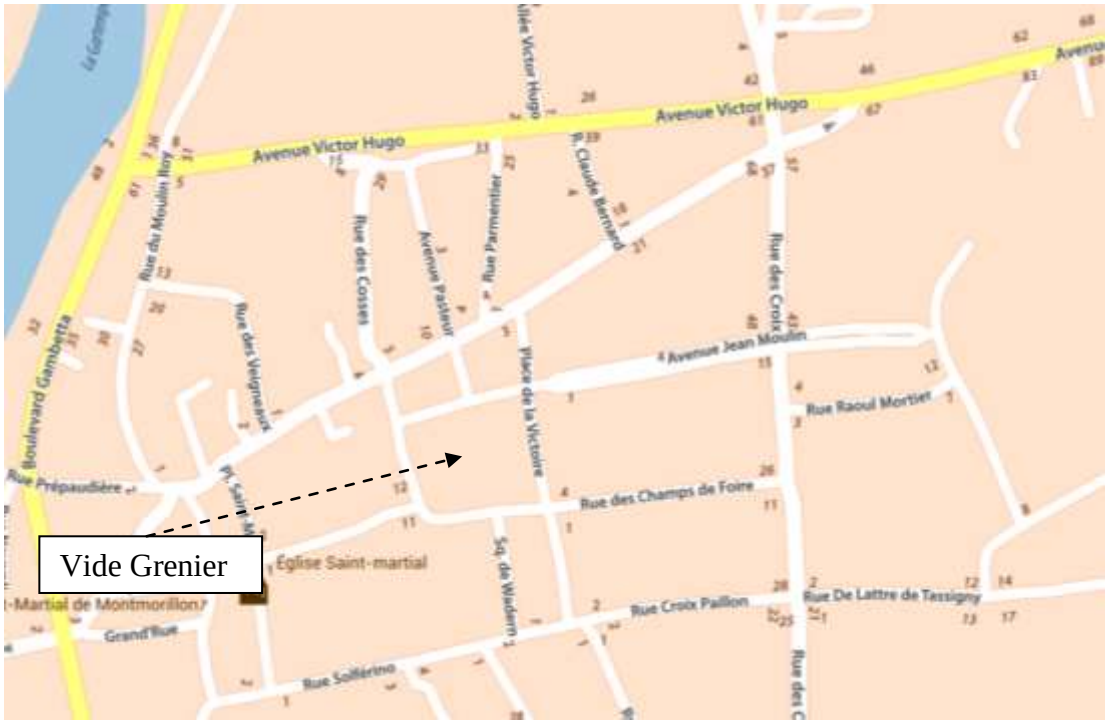

ACCES : Suivre fléchage « Vide grenier LANDAM »
- ACCES : Fléchage « VIDE GRENIER »

Adresse GPS « place de la victoire »

Les réglementations imposent aux particuliers de nous fournir une attestation sur l'honneur de non participation à deux autre événements de même nature au cours de l'année civile

Bulletin d'inscription **contact DENIS ROBUCHON tel : 06 88 84 33 83-mail : robuchondenis@orange.fr**

✂ ----------

Nom :.....**.Prénom:**.....**.Adresse mail:**.....**.**

CP:.....**Ville:**.....**. Adresse:**.....**.**

Professionnel: N° RC :.....**.**

Particulier : Pièce d'identité type:.....**N°:**.....**Date de délivrance** .....**.**

Autorité:.....**Date de validité:**.....**.**

Nbre de METRE(S) LINEAIRE minimum 2 mètres **:**.....**x**2 €=**:**.....**.VEHICULE : OUI NON**
Minimum 6 mètres avec véhicule **ENTOURER LA MENTION CHOISIE**

L'organisateur, collectera auprès des exposants un droit de place d'un montant de 2 euros le mètre linéaire.

REGLEMENT du vide grenier 2019
« LES AMIS DE L EGLISE DE NOTRE DAME DE MONTMORILLON »

Art 1 / Il est demande à chaque exposant d'être assuré pour ses propres risques (responsabilité civile) Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Les exposants s'engagent à se conformer et à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage, ainsi qu'en matière de sécurité.

Art 2 / L'association décline toute responsabilité en cas d'accident de personne occasionné par des objets, leur manutention, leur installation ou par une cause quelconque, avant et pendant la journée. L'association n'est pas responsable, des accidents corporels ou autres ainsi que des différents entre vendeurs et acheteurs. Les objets demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols ou autres détériorations. L'association se dégage de toute responsabilisé en cas d'accident corporel.

Art 3 /Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée .Vous vous engagez donc à prendre en charge les invendus. Tout pollueur pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Art 4 / En cas d'intempéries, les exposants doivent se munir de leur propre matériel. En cas de remballage pour cause d'intempérie ou par décision personnelle, aucun remboursement ne sera effectué.

Art 5 / L'association se réserve le droit de refuser toute action de déballage effectuée par une personne qui se serait pas acquittée du droit de place correspondant à son emplacement et des obligations lui incombant.

Art 6 / Tout exposant qui accepte de s'installer s'engage à respecter le présent règlement .Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer quelque remboursement d'aucune sorte.

Le vide grenier est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles. La journée doit se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité.

Nous demandons à tous de respecter l'autorité du (des) placier(s)
et de se conformer strictement au règlement

Merci de laisser votre place propre et Bonne journée

✂ ----------